

## PORTANT COMPOSITION DU JURY DU Management des Organisations de Santé LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

### ARRETÉ

#### Article 1

La composition des jurys d'examen DU Management des Organisations de Santé comme suit :

##### Membres du jury

MERIADE Laurent, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

ROCHETTE Corinne, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

##### Semestre 1

TALBOT Damien, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

JONVAUX Rodolphe, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

BORGES Rose marie, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

##### Semestre 2

TALBOT Damien, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

JONVAUX Rodolphe, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

BORGES Rose marie, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

#### Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



Le 17 février 2025